

Ozon parl'Ay

Le Journal de l'Ay et de l'Ozon

La rivière d'Ay en amont d'Ardoix



.....

L'édito p2

.....

L'Actualité du Syndicat... et du Contrat

Du SIVU de l'Ay... Au SIVOM de l'Ay-Ozon p2

Un contrat, 3 volets, 65 actions p2

Qui sont les financeurs? p3

Les actions phares de 2012 p3

.....

L'info à la carte

Les cours d'eau du Contrat de Rivières Ay-Ozon p4-5

.....

Le Contrat en Actions

Restauration des berges de l'Ay à Satillieu p6

Zoom sur... le saule pourpre p6

.....

Gestion Qualitative et Quantitative

Gros plan sur le SPANC p7

.....

Les Acteurs des Rivières Ay-Ozon

Les élus et les agents du Syndicat p8

Edito

La signature du deuxième Contrat de Rivières qui vient clôturer 4 années de travail intense et qui voit l'aboutissement de nombreuses études, comporte un important volet destiné à la communication.

Un Contrat de Rivières qui n'est pas que le nôtre, élus, mais bien celui de tous : habitants, riverains, agriculteurs, entreprises, pêcheurs, touristes, sans oublier l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui nous soutiennent dans cette grande aventure.

Ce journal au titre évocateur Ozon parl'Ay, sera un lien très attendu avec la population qui se demande bien à quoi sert le SIVOM de l'Ay/Ozon.

Il sera l'occasion de vous présenter les techniciens qui y collaborent, aidés de la secrétaire comptable.

Il vous donnera des indications sur les élus qui le composent et le gèrent.

Et surtout, il permettra à vous, grand public, de mieux connaître cette instance et ses objectifs.

Le syndicat c'est aussi le SPANC, service public d'assainissement non collectif qui intervient lors des vérifications d'installations existantes, le contrôle des constructions neuves et les aides pour les réhabilitations des installations défectueuses.

Je suis très heureuse de vous adresser ce premier numéro annuel.

Mme. la Présidente du SIVOM
Françoise Sencey



« Un Contrat de Rivières qui n'est pas que le nôtre, élus, mais bien celui de tous [...]. »

Du SIVU de l'Ay ... Au SIVOM de l'Ay-Ozon

A la fin des années 90 et sur l'initiative des élus du territoire de l'Ay et du Conseil Général de l'Ardèche, les communes se sont engagées dans une **gestion globale et intégrée** de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Ay.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ay (S.I.V.U. de l'Ay) a été créé en 1997 pour mettre en oeuvre un **Contrat de Rivières** sur le bassin versant de l'Ay. Cette procédure a permis d'améliorer la qualité globale de la rivière mais aussi de sensibiliser les élus sur de nouveaux enjeux, tels que la **gestion quantitative de la ressource en eau** ou la **protection des espèces emblématiques** de notre territoire (barbeau méridional, écrevisse à pattes blanches...).

En 2006-2007, les élus du **bassin voisin de l'Ozon** (hormis St Victor), intéressés par la démarche

et le bilan positif du Contrat de Rivières de l'Ay, ont souhaité adhérer au syndicat. Ce bassin possédant de nombreuses similitudes avec celui de l'Ay (mêmes contexte et enjeux) des perspectives de gestion commune ont alors été envisagées.

Depuis 2007, un **nouveau projet de gestion** globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, porté par le SIVU Ay-Ozon, est en préparation : le Contrat de Rivières Ay-Ozon. Il vient d'être approuvé, fin 2011, par l'ensemble des partenaires et sera mis en oeuvre dès 2012 pour une période de 5 ans.

En parallèle, depuis 2006, le syndicat est porteur d'une nouvelle compétence pour le compte de ses communes membres : **le Service Public d'Assainissement Non Collectif** (S.P.A.N.C.).

Afin d'être conforme à l'évolution de ses compétences, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ay évolue aujourd'hui en Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Ay-Ozon (**SIVOM de l'Ay-Ozon**).

Un contrat, 3 volets, 65 actions

Amélioration et préservation de la qualité de l'eau

Volet A

Les 18 opérations inscrites dans ce volet concernent les travaux **d'assainissement collectif** (station d'épuration et réseaux) et **d'assainissement non collectif** (aides techniques et financières apportées aux usagers souhaitant réhabiliter leur installation).

Volet B

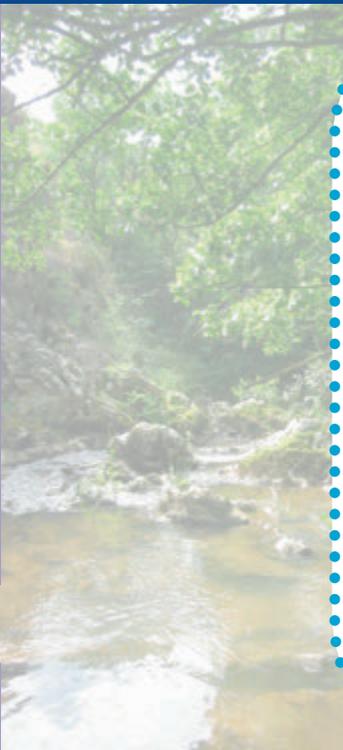


La retenue des Meinettes

Communication, coordination et suivi du Contrat de Rivières

Volet C

Les 19 actions de ce volet s'attachent à **sensibiliser** la population et les élus sur la préservation de l'eau et des milieux aquatiques mais aussi à mettre en place un **programme d'évaluation et de suivi** de la qualité globale de nos cours d'eau.



Une mobilisation exceptionnelle de financements pour nos rivières

Le coût des opérations prévues au Contrat représente un montant total de plus de **5 millions d'euros**.

Face à ce **programme d'actions ambitieux**, les partenaires financiers du Contrat ont répondu par une mobilisation exceptionnelle de financements extérieurs au territoire.

Les opérations du Contrat seront ainsi subventionnées entre 50 et 80 %

Qui sont Les financeurs ?



Les actions phares de 2012



Station d'épuration à filtres plantés de roseaux à Ardoix

- Création de la station d'épuration de Sécheras et d'une partie des réseaux
- Renouvellement de la station d'épuration des Bardons à Eclassan
- Renouvellement de la station d'épuration de Lalouvesc
- Mise en séparatif partielle des réseaux sur les communes d'Arras-sur-Rhône, Préaux et Ardoix
- Lancement d'une nouvelle campagne de réhabilitation des assainissements autonomes, aidée financièrement

Gestion de la ressource en eau et mise en valeur des milieux aquatiques

Ce volet comporte 28 opérations ayant pour objet la **gestion quantitative concertée** de la ressource en eau, la **restauration écologique** et la **valorisation** des milieux aquatiques, la **limitation des risques d'inondation** et la préservation des espèces emblématiques de nos rivières (écrevisse à pattes blanches, truite fario...).



Animation à la rivière avec l'école de Préaux

- Mise en place du plan de gestion et d'entretien des boisements de berges
- Protection et valorisation de l'Ay au niveau du stade de foot de Satillieu
- Création d'un sentier autour du lac des Meinettes et d'une signalétique de sensibilisation
- Réalisation d'une étude piscicole sur la rivière Ozon (amélioration des connaissances du cours d'eau et de son potentiel écologique)
- Mise en place d'une cellule locale de concertation sur la gestion quantitative de la ressource en eau
- Réalisation d'animations scolaires gratuites sur le thème de l'eau pour les écoles du territoire
- Mise en œuvre d'une démarche de protection et de valorisation des zones humides du territoire
- Réalisation d'une exposition itinérante

Un Contrat pour deux rivières

Carte d'identité du Sivom

- 13 communes adhérentes + convention avec Sécheras et Cheminas pour la gestion des cours d'eau
- Plus de 12 700 habitants
- 26 élus dont 1 président et 3 vice-présidents
- Création du syndicat en 1997

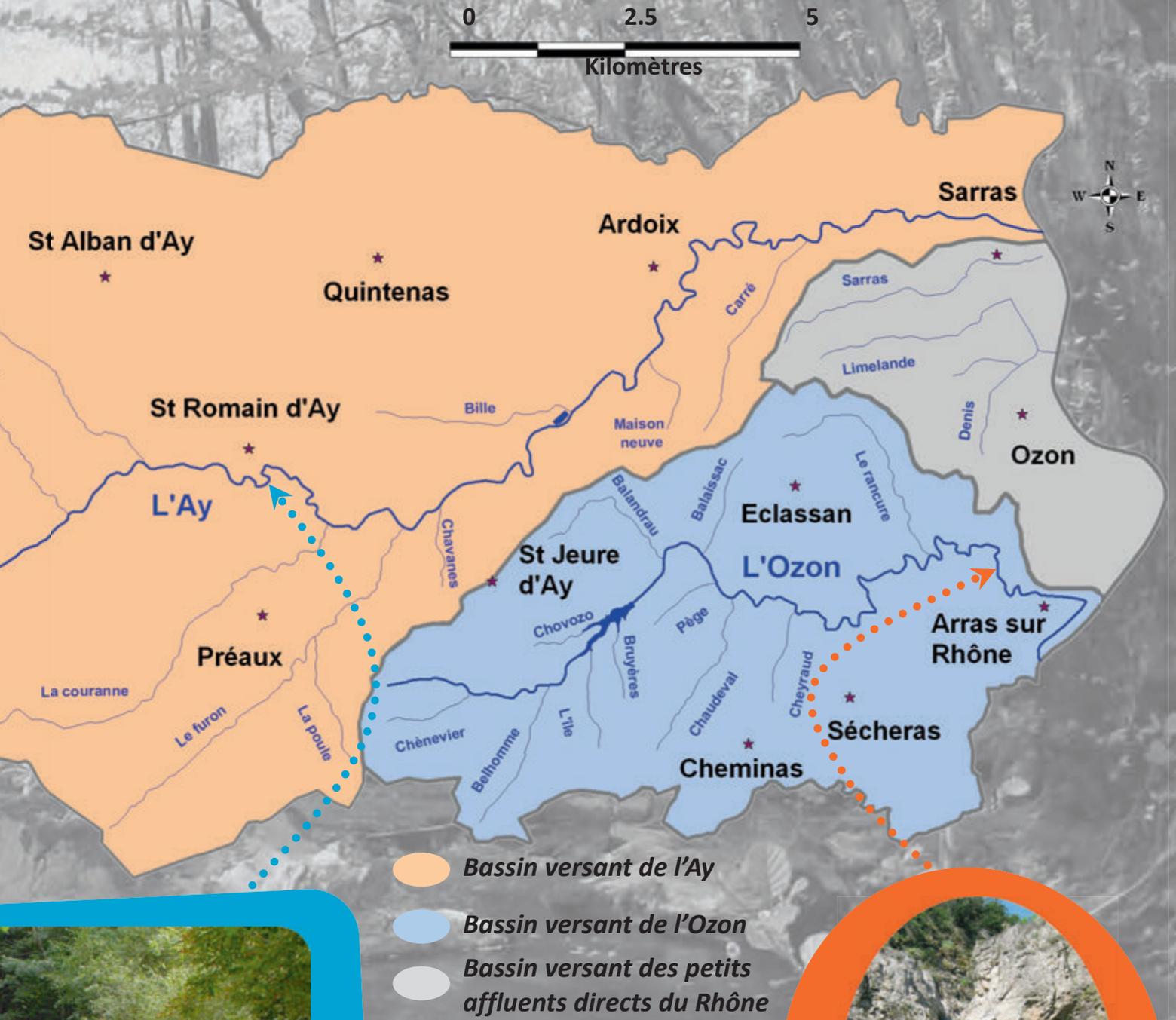
Carte d'identité du territoire

- Superficie des bassins versants de l'Ay et de l'Ozon : 156 Km²
- Altitude minimum : 130m (Arras-sur-Rhône)
- Altitude maximum : 1256m (Mont Chaix)
- Longueur de l'Ay : 32 Km
- Longueur de l'Ozon : 14 Km

Com
On c



Comme beaucoup d'autres rivières en Ardèche (Eyrieux, Glueyère, Aygueneyre, Escoutay..) le nom « Ay » ou « Ey », héritage de la langue d'Oc, désigne tout simplement l'eau !
 On comprend donc mieux pourquoi nos ancêtres ont choisi le nom de « rivière d'Ay » sur ce territoire où les sources sont nombreuses en tête de chaque vallon.



Restauration des berges de l'Ay à Satillieu

Des végétaux pour limiter l'érosion des berges

La restauration des berges de l'Ay au niveau du stade de Satillieu est devenue indispensable. En effet, après plusieurs tentatives de **protection de berges** en génie civil (enrochement), l'érosion se poursuit et menace sérieusement la conduite d'eaux usées longeant le cours d'eau.

Dans le cadre du nouveau **Contrat de Rivières**, le choix du type de travaux à réaliser s'est logiquement porté sur une technique plus **respectueuse de la rivière**.

Ce chantier, prévu pour le printemps 2012, répondra à

plusieurs objectifs :

- Stabilisation et maintien des berges.
- Restauration du corridor écologique.
- Sécurisation du réseau communal d'eaux usées et des équipements sportifs.
- Amélioration de l'habitat piscicole.
- Valorisation paysagère.

La protection contre l'érosion sera notamment assurée par la mise en place de **fascines de saules** (technique végétale associant des pieux et des branches de végétaux).

Les matériaux de remblais et les enrochements seront éva-

cués afin de recréer une berge « **naturelle** » avec une pente plus douce et une végétation mieux adaptée aux cours d'eau (aulne, frêne, saule...).

Les poissons ne seront pas oubliés puisque le projet prévoit de diversifier **les habitats piscicoles** (création de caches, diversification des écoulements...).

Le projet, sous Maîtrise d'Œuvre communale, associera **tous les acteurs concernés** (Associations sportives, Pêcheurs, Commune, Sivom Ay-Ozon...) de prendre en compte l'ensemble des usages présent sur le site et les attentes de chacun.



Une technique vieille de près de 15 siècles!

Des fouilles archéologiques dans le Jura Suisse ont permis de mettre à jour les vestiges d'un ouvrage maintenant des berges en utilisant des branches de végétaux tressées entre des pieux et qui datait... du VII^e siècle!



Aperçu d'une technique issue du génie végétal : la fascine de saule

DICO

Le Génie Végétal

C'est une technique qui utilise les végétaux comme matériaux de base dans la construction d'ouvrages. Dans le cas des protections de berges, c'est le système racinaire des végétaux qui fixe le sol et évite ainsi les phénomènes d'érosion. Ces ouvrages acquièrent donc une plus grande stabilité au fur et à mesure que les arbres se développent.

ZOOM SUR... LE SAULE POURPRE

Le Saule pourpre, *Salix purpurea*

C'est un arbuste typique des boisements de berges. Son important système racinaire et sa capacité naturelle à bouturer en font un excellent matériau pour stabiliser les berges. Il doit son nom de « saule pourpre » à la couleur de ses fleurs qui, au printemps, attirent nombre d'insectes mellifères.

Classification du Saule Pourpre

- Embranchement :** Angiosperme
- Classe :** Dicotyledones
- Ordre :** Salicales
- Famille :** Salicacées
- Genre :** Salix
- Espèce :** purpurea

Ses caractéristiques

Les feuilles : simples, sub-opposées, plus longues que larges, légèrement denticulées, vertes et luisantes.

Les fleurs : elles apparaissent en début de printemps avant les feuilles. Les fleurs mâles sont des chatons pendants et les femelles des chatons dressés vers le haut.

Les rameaux : lisses et souples, ils sont généralement de couleur pourpre foncé.

Le port : le saule pourpre est un petit arbuste (généralement moins de 3m de haut). Le port est ramassé et assez compact. Lorsqu'il est présent il forme des massifs denses.

Le mot **Salix** (Saule) provient du celtique « **sal** » qui signifie « **proche** » et « **lis** » qui désigne « **l'eau** », un nom tout trouvé pour des plantes qui poussent les pieds dans l'eau!



INFO

La famille des saules comporte plus de 350 espèces différentes d'arbres et d'arbustes!



L'assainissement : gros plan sur le S.P.A.N.C.

Le SPANC, pourquoi?

L'eau est une ressource essentielle pour l'être humain, son activité et son environnement. Longtemps considérée comme abondante, elle est aujourd'hui perçue comme un bien limité à la qualité menacée. Grâce à son appui technique et financier, le SPANC apporte une aide indispensable aux propriétaires d'installation d'assainissement, avec comme objectif l'amélioration du traitement de leurs eaux usées et donc, l'amélioration globale de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de notre territoire.

Un service public d'intérêt général

Qui est concerné par le SPANC du Sivom Ay-Ozon?

Certaines communes du bassin versant de l'Ay et de l'Ozon ont transférées leur compétence « assainissement non collectif » (ANC) au syndicat afin d'optimiser les coûts du service. Vous êtes concerné par le SPANC du Sivom Ay-Ozon si vous êtes en ANC et si vous habitez l'une des communes suivantes : Ardoix, Arras-sur-Rhône, Eclassan, Lalouvesc, Ozon, Préaux, Quintenas, Saint-Alban d'Ay, Saint-Jeure-d'Ay, Saint-Romain d'Ay, Saint-Symphorien-de-Mahun, Sarras ou Satillieu.

Que dit la loi?

Les lois sur l'eau (1992 et 2006) consacrent l'eau comme « patrimoine commun de la Nation ». Ces lois imposent aux communes françaises la mise en place d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) afin de préserver la qualité des eaux. Le SPANC fait l'objet d'un budget équilibré : les dépenses du service (véhicule, rémunération du technicien...) sont compensées par la mise en place d'une redevance payable par l'utilisateur. D'après la réglementation en vigueur, les propriétaires d'installations défectueuses ont 4 ans pour réhabiliter et se mettre en conformité.

Un SPANC mais plusieurs compétences

Des compétences obligatoires...

Le SPANC effectue les contrôles réglementaires des dispositifs d'assainissement non collectif. Il existe 4 types de contrôle :

- **Conception** : valide l'adaptation de la filière envisagée vis-à-vis des contraintes liées à la nature du sol, à la configuration de la parcelle et au type de logement.
- **Bonne exécution** : vérifie la conformité et la bonne exécution des travaux vis-à-vis du projet validé initialement lors de la conception. Ce contrôle est l'assurance pour l'utilisateur d'un bon fonctionnement de son installation dans le temps.
- **Diagnostic initial et bon fonctionnement** : évalue l'efficacité du traitement au regard de la salubrité publique et de l'environnement (contrôle effectué entre 2006 et 2010).
- **Périodique de bon fonctionnement** : s'assure de l'efficacité de l'ouvrage sur le long terme et vérifie les opérations d'entretien et de réhabilitation. En cas de vente d'une habitation ce contrôle doit être réalisé si le précédent

Et des compétences facultatives!

Pour améliorer la qualité de ses prestations et répondre au mieux aux attentes des usagers, le SPANC a mis en place dès 2009 différentes démarches d'aides financières :

- **La réhabilitation** : Précurseur et site pilote dans la région Rhône-Alpes, le SPANC du Sivom Ay-Ozon propose aux usagers intéressés de bénéficier d'aides financières pour réhabiliter leur installation défectueuse. Ces aides conséquentes (près de 50% des travaux) sont mobilisées par la Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau RMC. Deux types de subvention peuvent être obtenues suivant la Maîtrise d'Ouvrage choisie : Publique ou Privée.
- **L'entretien des installations d'ANC** : Toujours dans l'optique d'assurer un service de proximité et de limiter le coût pour les usagers, le SPANC réfléchit actuellement à la mise en place de « tournée de vidange de fosse ». Ce dispositif permettrait de faire diminuer le coût des vidanges de 20 à 40%. Afin d'aider les élus dans leur réflexion sur le développement d'une telle compétence, n'hésitez pas à nous communiquer votre intérêt sur la création d'un tel service.

Réhabilitation d'une installation d'Assainissement Non Collectif



Le technicien, **Olivier NOUAÏLE**, se tient à votre disposition pour tout complément d'information concernant l'ANC. Vous pouvez le joindre au 06.72.44.01.45 ou par mail : spanc.ay@orange.fr

Les élus et Les agents du Syndicat

L'Equipe Technique et Administrative

Jonathan MALINEAU

Chargé de mission du Contrat de Rivières

Ecologue de formation et titulaire d'un master en environnement et développement durable des territoires, il a acquis au cours de 6 années d'activités professionnelles au sein du Syndicat de l'Ay/Ozon une solide connaissance du terrain et de ses acteurs locaux.

Après avoir élaborer le Contrat de Rivières, son rôle consiste désormais à suivre le bon déroulement de la procédure et à assurer le montage administratif, financier et réglementaire des opérations. Il travaille en étroite collaboration avec les élus et partenaires du Contrat.

Estelle Roche

Secrétaire comptable

Arrivée au syndicat en juillet 2011, elle a l'importante responsabilité d'assurer la gestion administrative et comptable du SIVOM de l'Ay-Ozon et du SPANC.

Pour mener à bien sa mission, elle peut compter sur sa formation et une solide expérience en secrétariat et comptabilité.

Olivier Nouaille

Technicien Assainissement Non Collectif (ANC)

Recruté en mars 2010, il assure la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Titulaire d'un diplôme d'études supérieures des techniques de l'environnement, il effectue les contrôles réglementaires imposés par la loi en matière d'ANC. Il assure également l'accompagnement administratif et technique des usagers pour la mise aux normes des installations. Il est l'unique interlocuteur en matière d'Assainissement Non Collectif sur le territoire.

Jonathan RUSSIER

Technicien de rivières

De formation généraliste en environnement avec une spécialisation dans la gestion des milieux aquatiques, il a pour mission la mise en œuvre opérationnelle des actions programmées au Contrat de Rivières.

Il assure également la surveillance sur le terrain de l'Ay, l'Ozon et leurs affluents. Depuis Juillet 2011 il est ainsi l'interlocuteur privilégié des riverains et usagers du cours d'eau.

Le Comité Syndical

Composé de 26 élus (2 représentants par commune) c'est l'instance qui vote le budget et décide des grandes orientations du syndicat. Il se réunit en moyenne 3 à 4 fois par an.

Le Bureau Syndical

Composé de 4 personnes élues par le comité syndical, il se réunit au minimum une fois par mois pour préparer les décisions proposées au comité. Il organise et suit également de près le travail des agents pour le compte de l'assemblée syndicale.

Le président, assisté des 3 vices présidents, exécute les décisions du bureau et du comité syndical.

Mme Françoise SENCEY

Présidente du syndicat et 1^{ère} adjointe au maire à St Romain d'Ay

Mr Bernard FAYA

1^{er} vice président du syndicat et 1^{er} adjoint au maire à St Jeure d'Ay

Mr Richard CARRET

2^{ème} vice président du syndicat et 1^{er} adjoint au maire à Arras-sur-Rhône

Mme Laurence PRUNARET

3^{ème} vice présidente du syndicat et 4^{ème} adjointe au maire à St Alban d'Ay



De gauche à droite : Bernard Faya, Estelle Roche, Olivier Nouaille, Françoise Sencey, Jonathan Malineau, Laurence Prunaret, Jonathan Russier et Richard Carret.

POUR NOUS CONTACTER :

tél/fax : 04.75.34.94.98

mail : sivu.ay@wanadoo.fr

POUR NOUS RENCONTRER :

Sivom Ay-Ozon, Montée de l'église à Saint-Romain d'Ay (au dessus de la bibliothèque)

Conception : J. Russier
Rédaction : J. Malineau,
O. Nouaille, J. Russier
Crédit photo : Sivom Ay-Ozon
Impression : Alpha Imprimerie

